

8381/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 mai 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 mai 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Allemagne et l'Irlande

E 17732



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 28 avril 2023
(OR. en)**

8381/23

**SOC 244
EMPL 170
EDUC 127**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour l'Allemagne et l'Irlande
--------	---

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration
du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
pour l'Allemagne et l'Irlande**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de sa décision du 28 mars 2023¹, le Conseil a nommé des membres et des suppléants du conseil d'administration du Cedefop, pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Les gouvernements de l'Allemagne et de l'Irlande et l'organisation de travailleurs CES ont désigné de nouveaux candidats pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 15).

Article premier

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration du Cedefop pour la période se terminant le 31 mars 2027:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

État membre	Membres	Suppléants
Allemagne	M. Peter THIELE	
Irlande	M. Alan McGRATH	M. Justin SINNOTT

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

État membre	Membres	Suppléants
Irlande	M. Frank VAUGHAN	M. Eoin GRIFFIN

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président/La présidente
